

Réf: Dossier 383015

Avis de constitution

SOCIETE « SANKOFA CONSTRUCTION » en abrégé « SC »

Siège Abidjan Cocody Angré 7e tranche, villa 29,  
Lot : 2688, Ilot : 227, section AX, parcelle : 01, Lot 2688,  
Ilot 227

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 30/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANKOFA CONSTRUCTION » en abrégé « SC »

Objet : Construction,  
Rénovation,  
Réhabilitation,  
Maintenance des installations,  
Facility Management,  
Achat et revente de terrains,  
Conseils techniques sur tous les métiers du bâtiment

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner

en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute

opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant

directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le

développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré 7e tranche, villa 29, Lot : 2688, Ilot : 227, section AX, parcelle : 01, Lot 2688, Ilot 227

Dirigeant(s) M COULIBALY FOUNGNIGUET ISMAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00750 du 17/02/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10096/GTCA/RC/2025 du 17/02/2025

